

Les prêts consentis à la *Northern Ontario Pipe Line Crown Corporation* en vue de l'aménagement du tronçon du pipe-line transcanadien à gaz naturel passant par le Nord de l'Ontario, se sont élevés à 42 millions de dollars en 1958-1959. Il n'y a eu, cette année, aucun remboursement.

Les avances faites à l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent se sont montées à 99 millions de dollars, ce qui a porté l'ensemble des prêts consentis à cet organisme à 271 millions. En outre, l'intérêt différé sur ces prêts a été augmenté de 8 millions de dollars, somme représentant le montant de l'intérêt dû le 31 décembre 1958. Un poste en contre-partie de ce montant figure au passif "crédits différés".

Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1959, le gouvernement a consenti des avances de 205 millions de dollars à la compagnie des chemins de fer Nationaux à des fins d'immobilisations et pour le rachat de la dette aux mains du public. Le remboursement, pendant l'année terminée le 31 mars 1959, des avances courantes et de celles des années précédentes a atteint 11 millions de dollars.

En outre, afin d'aider la compagnie à financer d'autres dépenses d'immobilisations, durant l'année terminée le 31 mars 1959, le gouvernement a acheté pour 21 millions de dollars d'actions privilégiées, 4 p. 100, de la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada. Ces actions ont été émises en vertu de la Loi de 1952 sur la révision du capital des chemins de fer Nationaux du Canada, à concurrence de 3 p. 100 du revenu brut de l'entreprise.

De plus, au cours de l'année terminée le 31 mars 1959, le gouvernement a consenti à la compagnie des prêts provisoires de 34 millions de dollars pour couvrir, en partie, le déficit de son revenu en 1958, et de 14 millions pour couvrir, en partie, le déficit du revenu de 1959. Étant donné que, dans l'année terminée le 31 mars 1958, le gouvernement a consenti des prêts provisoires, à concurrence de 22 millions de dollars, pour combler une partie du déficit de 1958, l'ensemble des prêts au titre du déficit de 1958 s'est élevé à 56 millions de dollars. Cependant, un montant de 4 millions de dollars a été remboursé avant la fin de l'année financière courante, et le solde non payé de 52 millions de dollars a été imputé sur les dépenses.

En résumé, le montant total mis à la disposition de la compagnie au cours de l'année s'est élevé à 274 millions de dollars, tandis que les remboursements et les sommes rayées se sont montés à 67 millions de dollars, soit une augmentation nette de 207 millions de dollars du montant non payé à la fin de l'année financière.

Les autres changements dans les prêts et placements comprenaient des augmentations de 21 millions de dollars au Conseil des ports nationaux, de 20 millions à la Commission d'énergie du Nord canadien, de 2 millions à la Société canadienne des télécommunications transmarines, et une diminution de 3 millions dans les prêts consentis à la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited*.

Prêts aux gouvernements étrangers

Les prêts aux gouvernements étrangers s'établissaient à 1,449 millions au 31 mars 1959, soit une diminution de 39 millions de dollars au cours de l'année financière.